

### Ordre du jour du COPIL :

- Mot du Président
- Comité de Pilotage (COPIL)
  - Rappels
  - Stratégie territoriale
    - 4 Thématiques d'actions
    - Synthèse financière
  - Focus année 1 = 2024 : actions et plan de financement
- Clôture du COPIL de lancement
- Remise de la médaille d'honneur à Madame **Nathalie Besnard**

### Pièces jointes au compte-rendu :

- Diaporama présenté aux membres du COPIL
- La liste des participants

### Discussions/échanges : Début de la réunion à 14h35

Après le discours du Président, l'étendue du territoire du SEBB, son fonctionnement et ses objectifs sont rappelés (contexte réglementaire : compétence Gemapi et objectif de bon état des masses d'eau).

Le parcours, les actions et les évolutions du SEBB sont mis en avant au cours de la présentation et illustrés à travers une exposition dans la salle de réception.

Le fonctionnement d'un contrat territorial, son importance et le travail réalisé pour permettre son aboutissement est présenté et souligné par le SEBB.

Après quoi, la stratégie et les actions inscrites pour les six prochaines années sont présentées pour chaque thématique (hydrologie, morphologie, continuité écologique, pollution diffuse).

A la suite de la présentation des actions du premier volet « hydrologie » des questions en lien avec les récents évènements météorologiques ont émergé.

Les questions concernaient surtout

- l'acquisition foncière portée par le Conservatoire d'Espace Naturel de Loir-et-Cher,
- la restauration de zones humides
- les travaux de restauration de la connectivité latérale visant à araser les merlons issus des anciens curages des cours d'eau réalisés au siècle dernier.

**Monsieur Lionel Pinon** (1<sup>er</sup> adjoint de Bracieux et membre suppléant du SEBB pour la Communauté de Communes du Grand Chambord) : Avec la récente montée des eaux, est ce que le curage ne serait pas une action justement à mener pour empêcher de nouvelles inondations ?

**Madame Maéva DELMOTTE** (Cheffe de projet au SEBB) : Le curage opéré sur la majorité des cours d'eau du bassin ont justement conduit à aggraver le phénomène d'inondation car l'eau est ainsi évacuée partout, tout de suite. L'eau arrive donc plus vite dans les endroits sensibles. Curer à un endroit donné ne fait ainsi que déplacer le problème en aval. C'est alors la commune en aval qui sera encore plus impactée.

Sur notre territoire nous avons énormément de zones à enjeux (pour les biens et personnes) qui sont en aval du bassin, c'est-à-dire en bout de chaîne, dans des zones où tous les affluents confluent. La solution est donc de freiner l'eau dès l'amont, en tête de bassin versant, sur les affluents, dès le début des cours d'eau, également curés. Il ne s'agit pas d'amener moins d'eau aux rivières dans les zones à enjeux mais bien de différer le transfert.

**Monsieur Jacky Champeau** (membre du bureau et titulaire du SEBB pour la Communauté de Communes Val de Cher Controis) : L'entretien est aussi un problème, il y a beaucoup d'arbres tombés dans les cours d'eau et qui ne sont pas gérés par les propriétaires. Etant sur des propriétés privées il n'est pas toujours possible de vérifier que chacun respecte ses devoirs.

**Madame Virginie Verneret** (membre du bureau et titulaire du SEBB pour la Communauté de Communes du Grand Chambord) interroge le Conservatoire d'Espace Naturel de Loir-et-Cher sur les zones humides destinées à l'acquisition.

**Madame Cécile Legrand** (Conservatoire d'Espace Naturel de Loir-et-Cher) informe qu'il n'y a pas encore de zones ciblées. Il s'agit d'une enveloppe prévue selon les opportunités.

**Monsieur José Coelho** (membre du bureau et titulaire du SEBB pour la Communauté de Communes du Grand Chambord) : Sommes-nous certains de pouvoir mener les actions de restauration des zones humides. Il y a-t-il des facteurs qui pourraient compromettre la réalisation de ces projets.

**Madame Maéva DELMOTTE** (Cheffe de projet au SEBB) : Les autorisations des services de l'Etat pour la réalisation des travaux sont en cours de signature, nous avons les accords des propriétaires pour toutes ces actions et nous avons lancé les études préalables sur 2 des 4 zones à restaurer. Il n'y a donc pas de raison, à l'heure actuelle, pour que les projets ne soient pas réalisés.

La présentation des actions s'est poursuivie sur les différentes thématiques. Le détail des actions prévues durant cette première année 2024 a ensuite été exposé.

**Monsieur Hubert Azemard** (membre du bureau et titulaire du SEBB pour la Communauté de Communes Sologne des Etangs) : De nombreux travaux ont été réalisés durant le dernier contrat territorial (2016-2021). Est-ce qu'aujourd'hui, ces travaux réalisés auraient un impact et conduirait à une issue différente si une situation comme 2016 venait à se reproduire ? Les effets des travaux ne peuvent-ils pas être mesurés ou simulés pour un contexte comme celui de 2016 ?

**Madame Maéva DELMOTTE** (Cheffe de projet au SEBB) : Les travaux portés dans le dernier contrat ont été majoritairement axés sur la morphologie des cours d'eau. Or nos actions restent bien limitées en comparaison des curages et recalibrages opérés au cours du siècle dernier. L'écart entre les linéaires de cours d'eau restaurés et les linéaires curés/recalibrés sont encore bien trop grand, sans parler du délai nécessaire aux milieux pour retrouver une fonctionnalité suite aux travaux. Quant aux simulations, il faudrait une étude. Le suivi que nous opérons suite aux travaux concerne la faune aquatique notamment les poissons et les macro invertébrés (insectes aquatiques) qui sont de bons indicateurs de la qualité de nos rivières.

A l'issue de la réunion, la parole a été donnée à chacun des partenaires financiers et aux représentants des Communautés de Communes souhaitant intervenir.

La réunion s'est terminée à 16h15.